

## Newsletter instituts formateurs juillet 2019

Mesdames, Messieurs

La commission assurance qualité (C-AQ) est responsable de l'exécution et de l'organisation des examens professionnels et professionnels supérieurs dans la formation professionnelle supérieure.

Nous avons le plaisir de vous informer sur les nouveautés et les décisions prises par la C-AQ dans sa séance du 3 juin 2019.

 Selon décision de la commission assurance qualité, le stage de formation selon PO2017 peut être effectué auprès d'une entreprise avec autorisation de contrôler et/ou d'installer. Comme condition, le candidat doit être accompagné activement pendant son stage par un conseilleur en sécurité électrique, un contrôleur ou une personne du métier.

Pour toute question adressez-vous au secrétariat de la formation professionelle supérieure :

E-mail <u>bba@eitswiss.ch</u> Téléphone 044 444 17 17

Cordiaux message le team dfp